

Cette randonnée très aérienne, avec ses voûtes naturelles, ses dalles calcaires et ses cheminements en crête vous emmènera au plus près des vautours.

Sentier des Echelles raide et technique, réservé aux randonneurs expérimentés. SENS INDIQUE OBLIGATOIRE (descente interdite par arrêté municipal).

DESCRIPTIF PAS-A-PAS

- 1 Depuis le poteau **Rémuzat – Champ de Mars (alt. 448m)**, devant l'abri bus, suivre la direction **Rocher du Caire**. Traverser la route départementale puis le pont qui enjambe l'Oule.
- 2 Au poteau **Pont Blanc (alt. 448m)**, prendre à gauche. Suivre la piste qui devient un petit sentier à travers les sous-bois et les marnes. Attention, le terrain est glissant. Marcher sur ce sentier avec le cours d'eau, l'Eygues, sur la gauche.
- 3 Rapidement, le sentier bifurque à droite vers le Nord et devient étroit et raide. Continuer en étant vigilant au balisage, essentiellement au sol.
- 4 Franchir une échelle orange qui permet de passer au-delà de la falaise. Passer dans une voûte naturelle avant de rejoindre deux passages avec des mains courantes qui mènent dans un couloir fait de marches naturelles (grandes dalles de pierre). Suivre le balisage jaune et les cairns. Après 300 m d'ascension, tourner à gauche à la borne en bois avant de continuer sur le sentier. Plus loin, il bifurque à droite avant de sortir sur le plateau. Poursuivre le sentier proche de la falaise et rejoindre la croix du **Rocher du Caire (alt. 780m)**. Point de vue sur la vallée.
- 5 Continuer et prendre le chemin des crêtes qui s'étirent vers le nord. Rester sur les crêtes qui s'élèvent progressivement jusqu'au point culminant, le Devès, puis continuer jusqu'au poteau **Champ du Col (alt. 965m)**. Continuer tout droit pendant 50 m jusqu'au **Col de Saint May (alt. 975m)**.
- 6 Suivre **Ravine du Col** et s'engager sur le premier sentier à droite qui descend dans le bois et les marnes en restant parallèle à la ravine. Plus bas, au poteau **Ravine du Col (alt. 800m)**, atteindre un chemin plus large où passe le GRP.
- 7 Suivre la piste à droite vers **Rémuzat**, en restant sur le chemin principal. Passer devant une carrière puis couper à travers champs. Dans la descente sur route, tourner à droite vers Rémuzat. Bien suivre le balisage. Le sentier remonte légèrement en passant devant une cabane de chasse avant de redescendre sur Rémuzat. Passer devant le site d'escalade de blocs. Retrouver **Pont blanc (alt. 448m)**. Traverser le pont et rejoindre le point de départ.

Le vautour fauve

Réintroduits en 1996 par l'association « Vautour en Baronnies », le vautour fauve est le plus présent dans le secteur avec plus de 200 couples. Avec la réintroduction du vautour moine et du gypaète barbu et l'arrivée spontanée du vautour percnoptère, les Baronnies et globalement les Préalpes sont un des sites mondiaux les plus complets en matière de grands rapaces. Les vautours sont des charognards. Ils permettent aux maladies et parasites de ne pas se répandre dans la nature en mangeant les cadavres. Chacun à son propre rôle, le vautour fauve arrive le premier, le vautour moine attaque les parties les plus dures du cadavre, le vautour percnoptère glane les petits morceaux qui restent et le gypaète barbu avale les os !

Réalisation : Département de la Drôme - Service ESN - 08/2023 / Textes : CC BDPF / © photo : Robin Paya



LE DÉPARTEMENT

BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

LE ROCHER DU CAIRE



- 📍 Rémuzat
- 📏 10.5 km
- ⚠️ 660 m
- 🕒 4h

Assez difficile

LES BONS PLANS A PIED

Office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale

04 75 26 10 35

baronnies-tourisme.com



Partir avec la carte IGN est vivement recommandé. Prévoir eau et nourriture et des vêtements adaptés à la marche. Prévoir sa sortie en fonction de son niveau et de la météo.





LE ROCHER DU CAIRE

Départ : Rémuzat - Champ de Mars

Balissage : 

Effort :



Assez difficile

Technicité :



Difficile

Risque :



Elevé

Légende :

-  sentier principal
-  poteau directionnel
-  point de passage
-  poteau directionnel et point de passage

0 100 200 m

Echelle : 1:15 000

© IGN Saint-Mandé

